

VOS DÉCHÈTERIES**

CANET-EN-ROUSSILLON

Du lundi au samedi
8h30 à 12h – 14h à 17h30
Dimanches et jours fériés
8h30 à 12h **sauf 01/01 - 01/05 - 25/12**

Traverse de Cabestany,
Lieu-dit « mas d'en Victor »
04 68 67 51 25

CANOHÈS

Du lundi au samedi
8h30 à 12h – 14h à 17h30
Dimanches et jours fériés
8h30 à 12h **sauf 01/01 - 01/05 - 25/12**

Voie Communale 108
Lieu-dit « les Estanyons »
04 68 56 98 88

LE BARCARÈS

Du lundi au samedi toute l'année
8h30 à 12h – 14h à 17h30
Ouvert les dimanches et jours fériés
du 1er juillet au 31 août
8h30 à 12h **sauf 01/01 - 01/05 - 25/12**

Avenue du Stade
04 68 73 71 47

LE SOLER

Du lundi au samedi
8h30 à 12h – 14h à 17h30
Fermée Dimanches et jours fériés

Lieu-dit « El Petit Ribéral »
Route de Pézilla
04 68 08 09 36

PERPIGNAN

Du lundi au samedi : 8h00 à 19h00
Dimanches et jours fériés
8h00 à 18h00

Avenue de Broglie
06 30 01 50 99
06 23 99 62 04

RIVESALTES

Du lundi au samedi
8h30 à 12h – 14h à 17h30
Dimanches et jours fériés
8h30 à 12h **sauf 01/01 - 01/05 - 25/12**

Lieu-dit « la Gardiole »
Route de Vingrau
04 68 08 85 65

SAINT-ESTÈVE

Du lundi au samedi
8h30 à 12h – 14h à 17h30
Dimanches et jours fériés
8h30 à 12h **sauf 01/01 - 01/05 - 25/12**

Chemin de Boule
Lieu-dit « Al Bosc »
04 68 38 01 69

SAINT-HIPPOLYTE

Du lundi au samedi
8h30 à 12h – 14h à 17h30
Fermée dimanches et jours fériés

Route D 81
face au CTC
04 68 28 57 84

TORREILLES

Du lundi au samedi
8h30 à 12h – 14h à 17h30
Dimanches et jours fériés
8h30 à 12h **sauf 01/01 - 01/05 - 25/12**

RD 11
06 33 72 67 03

VILLENEUVE DE LA RAHO

Du lundi au samedi
8h30 à 12h – 14h à 17h30
Fermée dimanches et jours fériés

Lieu-dit « Les Sallès » RD 8
04 68 08 64 56

VOTRE CENTRE D'ACCUEIL DES DÉCHETS VERTS**

BOMPAS

Du lundi au samedi
8h30 à 12h – 14h à 17h30
Fermé dimanches et jours fériés

Rond-point du Millénaire
06 34 20 57 26
04 6808 09 17

VOS ÉCO-SITES**

LLUPIA

Lundis, mardis, jeudis et vendredis
8h00 à 12h – 14h00 à 18h00
Samedis et dimanches 8h à 12h

Lieu-dit « les Olivèdes »
06 40 79 28 31

OPOUL-PÉRILLOS

Mardis et samedis 8h00 à 12h

Route de Fitou
04 68 64 50 22

**Horaires sous réserve de modification pour raison de service



Les horaires d'ouverture sont affichés dans chaque déchèterie et sont aussi consultables au même titre que le règlement d'utilisation des déchèteries et le suivi de vos apports sur le site internet de PMM :

perpignanmediterraneemetropole.org



« Les informations fournies sont destinées uniquement à la gestion de la relation client avec les services de la Direction Valorisation des Déchets et de l'Espace Public de Perpignan Méditerranée Métropole. Toutes les informations demandées sont obligatoires pour la mise en œuvre du service et conservées pendant toute la durée d'utilisation du service par l'utilisateur. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition dans la mesure où l'exercice de ce droit ne nuit pas à l'exécution du contrat ou au respect de nos obligations légales et réglementaires. Pour exercer ce droit contactez accueil.dechets@perpignan-mediterranee.org ou dpo@perpignan-mediterranee.org. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que les dispositifs mis en œuvre ne sont pas conformes aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL www.cnil.fr »



DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES NOTICE D'INFORMATIONS



Perpignan Méditerranée Métropole
Direction Valorisation des Déchets et de l'Espace Public
11 Boulevard Saint-Assisclé - 66000 Perpignan
04 68 08 63 40
accueil.dechets@perpignan-mediterranee.org

L'accès aux déchèteries et éco-sites communautaires de Perpignan Méditerranée Métropole (PMM) se fait à l'aide d'un badge magnétique. Il est délivré sur demande aux particuliers et aux professionnels et, est utilisable sans limitation de durée.

Le badge permet d'identifier sans erreur chaque usager qui peut ainsi suivre et contrôler les quantités déposées. Il permet d'accéder à l'ensemble des déchèteries du territoire communautaire.

DÉCHETS AUTORISÉS EN DÉCHÈTERIES

DÉCHETS VERTS
 ENCOMBRANTS
 VERRÉS
 TEXTILES
 PAPIERS / CARTONS
 DÉBRIS / GRAVATS
 MÉTAUX
 HUILES DE FRITURES
 HUILES DE VIDANGE
 PILES ET ACCUMULATEURS
 BATTERIES
 DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUE (DDS)
 GROS ELECTROMÉNAGER
 PETITS APPAREILS MÉNAGERS
 ÉCRANS
 LAMPES
 BOIS
 MOBILIER
 PNEUMATIQUES

* seuls ces déchets sont acceptés sur les éco-sites de Llupia et Opoul-Périllos
 * 4 pneus/an/badge sur les sites de Canohès, Perpignan et Saint-Hippolyte

DÉCHETS INTERDITS EN DÉCHÈTERIES

AMIANTE/CIMENT
 BOUTEILLES DE GAZ
 EXTINCTEURS > 2 kg
 DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX
 RADRIOGRAPHIES
 ORDURES MÉNAGÈRES
 TRONCS D'ARBRES $\varnothing > 15\text{ cm}$

Tarifs appliqués au 1^{er} juillet 2021*

Les particuliers peuvent déposer gratuitement 1 200 kg par trimestre civil avec la possibilité de cumuler le seuil de gratuité sur l'année pour les apports de gravats et sur présentation d'une déclaration de travaux.

Les professionnels sont, quant à eux, facturés dès le 1^{er} kg déposé.

Tarifs au poids pour les déchèteries dotées de ponts bascule.

Type de déchets	Tarifs à la tonne
Déchets non triés (tout venant)	175 €
Gravats	35 €
Papiers Cartons	80 €
Déchets Verts	85 €
Bois	85 €
Déchets dangereux spécifiques	610 €
Ferraille / Huiles alimentaires / Éco mobilier	Gratuit

Les tarifs au volume appliqués au-delà de 4 apports par mois pour les éco-sites sont consultables sur le site de PMM.

*Les tarifs sont réévalués et votés chaque année par le Conseil Communautaire de PMM.

ATTENTION

Au-delà de 1 200 kg par trimestre ou de 4 apports par mois sur les éco-sites, une facturation est établie.

Ne pas signaler une perte ou un vol vous fait courir le risque d'une facturation des dépôts effectués par un tiers et de poursuites en cas de non-paiement de la facture.

En cas d'un mauvais positionnement sur le pont bascule, un forfait de 0,80 m³ sera appliqué.

Que faire en cas de changement de situation, de perte ou de vol ?

Le badge est personnel, nominatif, numéroté et répertorié.

Tout changement doit donc être signalé à la Direction Valorisation des Déchets et de l'Espace Public (DVDEP : 04.68.08.63.40) dans les meilleurs délais. Ainsi, en cas de :

- déménagement hors du territoire communautaire, il convient de restituer le badge,
- déménagement au sein du territoire communautaire, il convient de transmettre sa nouvelle adresse afin de mettre le dossier à jour,
- perte ou de vol du badge, le titulaire devra immédiatement en avvertir la DVDEP. Un nouveau badge sera établi et facturé 15 euros à l'usager.

Responsabilité de l'usager

Le badge est fourni pour une durée illimitée, toutefois sa validité peut être suspendue dans les cas suivants :

- Non-paiement de la facture,
- Non-respect du règlement des déchèteries communautaires,
- Prêt d'un badge particulier à un professionnel,
- Non-utilisation du badge pendant deux ans.

